

Communiqué de presse

La première convention cadre signée entre les partenaires sociaux de la construction et les Gouvernements wallon et Wallonie-Bruxelles

Signature de la convention cadre 2011 – 2014 de collaboration en matière de formation, d'insertion professionnelle et d'enseignement dans le secteur de la construction en Région wallonne et en Communauté française.

Ce 8 juillet 2011, la convention cadre 2011 – 2014 de collaboration en matière de formation, d'insertion professionnelle et d'enseignement dans le secteur de la construction en Région wallonne et en Communauté française a été ratifiée par le Ministre wallon de l'Emploi et de la Formation, André Antoine, les Ministres de la Communauté française Marie-Dominique Simonet (Enseignement obligatoire et Promotion sociale) et Jean-Claude Marcourt (Enseignement supérieur) et le secteur de la Construction représenté par le Fonds de Formation Professionnelle du Secteur de la Construction (FFC-Constructiv), la Confédération Construction Wallonne (CCW), la CSC Bâtiment, la FGTB et la CGSLB.

Une résultante du Plan Marshall 2.Vert

La convention s'inscrit dans l'axe « validation du capital humain » du Plan Marshall 2.Vert et a pour but de créer des emplois durables et de qualité dans le secteur en répondant aux besoins des entreprises. Elle contribue à susciter et à développer les collaborations entre les acteurs de l'éducation, de la formation et le secteur tout en soutenant la valorisation des compétences acquises « *tout au long de la vie* ».

En signant cette convention, les partenaires s'engagent à préciser les priorités sur lesquelles porteront leurs efforts particuliers, les résultats attendus sur base d'indicateurs précis et clairement définis, ainsi qu'à articuler les orientations des partenaires sociaux exprimées dans le cadre d'une convention collective sectorielle de travail conclue au niveau fédéral et celles des déclarations de politique régionale et communautaire en matière d'emploi, de formation et d'enseignement.

Une convention innovante qui poursuit des objectifs précis

Le secteur de la construction connaît des difficultés de recrutement pour l'ensemble de ses métiers. Depuis la fin des années 80, des accords ont été noués avec l'enseignement et, au début des années 90, avec le FOREM et ensuite l'IFAPME. Force est toutefois de constater qu'avec les évolutions technologiques et les orientations en matière de « construction durable », le problème reste d'actualité. Les partenaires sociaux ont, dès lors, souhaité que des actions soient mises en place en particulier pour lutter contre deux difficultés réelles : les abandons en cours de formation et les faibles taux d'insertion à l'issue de la formation. Des actions innovantes seront initiées pour pallier ces problèmes et favoriser les collaborations entre le secteur et les acteurs de l'orientation, de la formation et de l'insertion.

Toutes les collaborations qui se mettront en place se focaliseront sur les enjeux liés à la construction durable et plus spécifiquement à l'énergie. Ainsi les signataires s'engagent à contribuer à la création d'un centre d'excellence de la construction durable : Greenwal et à

expérimenter, dès la rentrée académique 2011, un nouveau master en alternance de « gestionnaire de chantier, orientation construction durable ».

La convention traduit aussi l'intention des signataires de s'engager dans la poursuite d'objectifs globaux structurés en quatre grands domaines (thèmes) déclinés en axes (actions concrètes) qui pourront évoluer en fonction des actions mises en œuvre :

1. *Articuler les parcours d'apprentissage et de vie professionnelle*
2. *Informier sur, promouvoir et orienter vers les métiers du secteur*
3. *Articuler la formation et l'emploi*
4. *Assurer des formations en lien avec le marché du travail*

Au travers de ces axes, une veille particulière sera accordée et des actions menées pour favoriser l'égalité des chances et des droits dans l'accès l'éducation, la formation, l'information et à l'emploi pour les publics plus fragilisés par rapport au secteur de la construction.

Le secteur de la construction étant particulièrement spécifique, les signataires ont décidé de se concentrer sur quelques points de vigilance tels la veille continue sur l'environnement, la promotion cohérente des métiers et l'orientation professionnelle performante, la qualité de la formation de base, l'intensité du taux d'insertion, les formations de perfectionnement adaptées et l'égalité des chances en matière d'insertion dans le secteur, en poursuivant notamment la dynamique d'insertion des femmes qui, grâce aux actions cohérentes menées depuis quelques années par le secteur commence à porter ses fruits.

Renseignements :

Nathalie BERGERET

Directrice adjointe Confédération Construction Wallonne – 02/545.56.75

Thierry FRERE

Conseiller Constructiv communication – 02/552.05.24



Fonds de Formation professionnelle de la Construction

2/2